



- 2420, rue Lemieux
- Québec, Québec
- G1P 2V4

Bonjour membres de l'ARC

Dans le souci de rejoindre l'ensemble des résidents du lac Carillon, voici le texte d'un courriel envoyé aux non-membres dont nous avons l'adresse de courrier électronique.

Cependant, comme nous n'avons pas les coordonnées de tout le monde, si vous connaissez un voisin qui n'est pas membre de l'ARC, pourriez-vous lui donner une copie de cette correspondance ou l'inviter à lire ce document sur le site.

Merci de votre collaboration et au plaisir,

Serge Lachance, président

---

Québec, le 22 février 2012

Madame, monsieur,

Bonjour,

Je me présente, Serge Lachance, président de l'Association des résidents du lac Carillon - ARC. J'aimerais que vous preniez quelques minutes de votre temps pour prendre connaissance du présent courriel.

Comme vous le savez sûrement, les villégiateurs du lac Carillon de Notre-Dame-de-Montauban et de Saint-Ubalde se sont regroupés en association. Celle-ci œuvre déjà depuis 1991 et, tel qu'inscrit dans ses règlements généraux à l'article 1.4, elle a comme but les objectifs suivants :

*La corporation a pour objet commun de :*

*A- Défendre et promouvoir les intérêts des propriétaires du lac Carillon.*

*B- Représenter les propriétaires auprès des autorités.*

*C- Sensibiliser les propriétaires à leurs droits, obligations et responsabilités.*

*D- Défendre l'intégrité de l'environnement naturel au lac Carillon.*

*E- Promouvoir des mœurs ou habitudes de vie saines et respectueuses de l'environnement naturel.*

*F- Maintenir et créer des mesures de protection de l'environnement au lac Carillon.*

*G- Réaliser toute autre activité connexe jugée pertinente.*

*La corporation a de plus pour objet étant donné sa structure de :*

*H- S'occuper des dossiers particuliers de chacun des secteurs.*

*I- Représenter les propriétaires auprès des municipalités concernées par leur secteur, selon les intérêts et les besoins particuliers de leur secteur. Par exemple : les règlements municipaux, l'entretien des routes, le déneigement, le lotissement de déchetterie, l'urbanisme et autres sujets particuliers au secteur concerné.*

Nous déplorons le fait que vous ne soyez pas membre de l'ARC et nous aimerions bien connaître les raisons de cette non-adhésion.

Un coût minime de 10 \$ à titre de cotisation annuelle est requis pour y adhérer et ce, depuis de nombreuses années.

L'Association a depuis le 15 janvier 2009, un site Internet qui sert de moyen d'information pour ses membres. Ce site a un accès général et des secteurs privilégiés, réservés aux membres qui sont contrôlés par code d'utilisateur et mot de passe.



- 2420, rue Lemieux
- Québec, Québec
- G1P 2V4

Malheureusement, puisque votre cotisation n'est pas acquittée pour l'année 2012, nous ne pouvons vous donner accès à l'ensemble de ce site.

Votre Association vise particulièrement à ce que l'information soit de plus en plus réservée aux membres afin d'être équitable envers tous.

Vous pourriez régulariser cette situation en faisant parvenir votre cotisation au trésorier de l'Association soit :

Monsieur Jean-Louis Fiset  
62, du Serrurier  
Lévis (Québec)  
G6V 8P3

Dès que celle-ci sera reçue, nous vous aviserons par courriel de vos code d'utilisateur et mot de passe pour la présente année.

Nous aimerions vous compter parmi les nôtres et que vous rejoigniez ainsi la majorité de vos voisins. Peut-être n'avez-vous jamais été informé de l'existence de l'ARC; si tel est le cas ou si vous refusez d'en faire partie, auriez-vous tout de même l'obligeance de me contacter.

Serge Lachance, président  
[arc@arc-carillon.org](mailto:arc@arc-carillon.org)  
Tél. : 418 683-1695  
2420, rue Lemieux  
Québec (Québec)  
G1P 2V4

